



Conseil national
de l'information statistique

Montrouge, le 8 novembre 2024 – n° 140 / H30

BUREAU



Réunion du 9 octobre 2024

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU BUREAU

9 octobre 2024

Président : Patrice DURAN, Président du Cnis

RAPPEL DE L'ordre du Jour

introduction.....	5
I. Renouvellement du Bureau, accueil des nouveaux membres, choix du Président.....	5
II. L'évolution du rôle du CNIS : regard historique et recommandations pour l'avenir.....	6
.1 « Statistiques publiques et débat démocratique », <i>Gaël de Peretti</i>	6
.2 Rapport de l'Insee sur « Le Cnis : concertation et nouveaux modes de collecte », <i>Pascal Rivière</i>	10
III. Actualités du service statistique public.....	15
IV. Autres actualités du CNIS.....	17
.1 Parution du rapport du groupe de travail sur les conséquences de la mise en œuvre de France Travail sur les statistiques de demandeurs d'emploi.....	17
.2 Avancement des autres groupes de travail.....	18
.3 Intercommission sur les statistiques de santé.....	18
.4 Conference of European Statistics Stakeholder : 15-16 octobre 2024 à Paris.....	18
conclusion.....	18

Liste des participants

Membres du Bureau

BARDAJI	José	France Assureurs
BERTHOLON	Raphaëlle	Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC)
CHARNU	Jean-Michel	Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA France)
CLERC	Laurent	Banque de France
DEAUVIEAU	Jérôme	Ecole normale supérieure
DURAN	Patrice	Ecole normale supérieure Paris Saclay – Président du Cnis
GENOUX	Béatrice	Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI)
Du MARAIS	Bertrand	Conseiller d'Etat
MIGNON	Éric	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
MOUSSAOUI	Abdallah	Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO)
NORTH	Bruno	Régions de France
POILON	Gwenaëlle	Mouvement des entreprises de France (Medef)
POUZIN	Gilles	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
RIEDINGER	Nicolas	France Stratégie
SILBERMAN	Roxane	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
SUAU	Antoine	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)
TAVERNIER	Jean-Luc	Directeur général de l'Insee
VESSILLIER	Delphine	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)

Présidents de commission

OFFNER	Jean-Marc	Commission Territoires
OREFICE	Gianluca	Commission Entreprises et Stratégies de marché
SCIBERRAS	Jean-Christophe	Commission Emploi, Qualifications et Revenus du travail
TIMBEAU	Xavier	Commission Environnement et Développement durable
VINQUANT	Jean-Philippe	Commission Démographie et questions sociales

Membres du Bureau excusés

AUDENIS	Cédric	France Stratégie
VIENNE	Dominique	Assemblée des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (Ceser de France)

Invités

RIVIÈRE	Pascal	Inspection générale de l'Insee
DE PERETTI	Gaël	Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)

Invités permanents

BAYET	Alain	Insee – Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
BERRY	Jean-Baptiste	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
BESSONE	Anne-Juliette	Ministère du Travail – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)
BIAU	Olivier	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	Secrétaire général adjoint du Cnis

LAGARENNE	Christine	Secrétaire générale du Cnis
MINODIER	Christelle	Ministère des Solidarités et de la Santé – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
MOREAU	Sylvain	Insee – Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
PROST	Corinne	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
TOMASINI	Magda	Ministère de l'éducation nationale – Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)

La séance est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de Patrice Duran.

INTRODUCTION

Le Président, Patrice DURAN, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et accueille les nouveaux membres, rappelant qu'une partie de l'effectif du Cnis est aujourd'hui renouvelée.

Patrice DURAN observe qu'il participe aujourd'hui à sa dernière réunion de bureau après près de huit années passées en tant que Président du Cnis. Son successeur sera formellement désigné en séance aujourd'hui.

L'ordre du jour prévoit l'intervention de Gaël de PERETTI, qui apportera un regard historique sur l'évolution du Cnis, puis la présentation du rapport de l'Inspection générale de l'Insee. Sur ce point, **Patrice DURAN** rappelle que le Cnis est une institution indépendante. En cela, l'Inspection générale n'a pas réalisé un audit au sens strict du terme, mais a produit des observations assorties de recommandations, que le Cnis examinera dans son traditionnel esprit de concertation.

Patrice DURAN souligne le rôle décisif des membres du Cnis. Une expertise en statistique ou en économétrie n'est pas nécessaire pour contribuer efficacement aux travaux. La valeur ajoutée réside dans la capacité à identifier, en tant qu'utilisateurs, les forces et les faiblesses de la statistique publique.

Le rôle du Cnis est de stimuler la réflexion, de signaler les incompréhensions et de fournir des informations pertinentes aux services statistiques ministériels, à l'Insee et à l'Autorité de la statistique publique. Pour autant, le Conseil ne peut pas assurer seul cette mission d'intermédiation. L'engagement et la perspicacité des membres du Cnis sont indispensables pour que ce dernier remplisse pleinement sa mission.

La statistique publique est un instrument essentiel de connaissance, d'action et de contrôle. Le Cnis joue un rôle crucial dans ce triptyque, non seulement en transmettant des informations, mais aussi en encourageant l'expression et la participation active de ses membres.

Le renouvellement de la composition du Cnis coïncide avec le lancement du Moyen terme 2024-2028. Ce dernier a été élaboré après consultation des présidents de commissions, des membres du bureau et du secrétariat général. Les orientations du Moyen terme sont définies en tenant compte du retour d'expérience du précédent programme et laisse au Cnis une certaine souplesse afin de s'adapter aux éventuelles problématiques publiques nouvelles – tel que cela avait été le cas lors du Covid.

I. RENOUELEMENT DU BUREAU, ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES, CHOIX DU PRÉSIDENT

Patrice DURAN, Président du Cnis, observe qu'une première liste de nouveaux membres a été publiée au Journal Officiel, avec un certain retard dû au changement de gouvernement.

L'assemblée plénière du Cnis se réunira le 7 février 2025. Une nouvelle réunion de bureau se tiendra dans l'intervalle, le 11 décembre.

Christine LAGARENNE, secrétaire générale du Cnis, rappelle que le mandat de l'ensemble des membres du Cnis est arrivé à échéance. En conséquence, un arrêté en date du 27 septembre 2024 a été publié début octobre, actant le renouvellement de la composition du Conseil.

La nouvelle instance accueille dix nouveaux membres titulaires, comprenant les six membres du bureau suivants :

- Rachèle BARRION (CGT-FO), suppléée aujourd'hui par Abdallah MOUSSAOUI ;
- Béatrice GENOUX (CCI France) ;
- Laurent CLERC (Banque de France) ;
- Antoine SUAOU (FNSEA) ;
- Bruno NORTH (Régions de France), désigné par les représentants de l'AMF, des EPCI et du Ceser) ;
- Bertrand du MARAIS (personnalité qualifiée).

La CGT nommera prochainement ses représentants titulaires et suppléants.

Ainsi, avec 7 nouveaux membres titulaires sur 18, le bureau est renouvelé à plus d'un tiers.

Par ailleurs, le Cnis accueillera 8 nouveaux membres, titulaires ou suppléants, non membres du bureau :

- Raymonde PONCET MONGE (sénatrice) ;
- Barbara GICQUEL (Fédération bancaire française) ;
- Manuel DOMERGUE (Fondation Abbé Pierre) ;
- Nicolas SENÈZE (Association des journalistes) ;
- Mathilde GODART (chercheuse) ;
- Anthony GUEROUT (AMF) ;
- David NICOLAS (EPCI).
- Valérie Muller (CESER), désignée post réunion, le 15 octobre 2024

Le Cnis reste dans l'attente de la désignation des représentants des Départements de France, de l'AJEF et des mouvements associatifs dans le domaine de l'action sociale, d'une part, et de l'environnement, d'autre part. L'arrêté sera complété une fois les derniers représentants désignés par leurs institutions respectives.

Conformément au décret fondateur du Cnis, le président est nommé par arrêté ministériel parmi les membres du bureau et après consultation de ce dernier. Bertrand du MARAIS, personnalité qualifiée, a présenté sa candidature, qui a été acceptée à l'unanimité. Il sera donc proposé au ministre de l'Economie de le nommer président du Cnis pour une durée de cinq ans.

Patrice DURAN, Président du Cnis, remercie Bertrand du MARAIS pour sa candidature et le félicite pour sa désignation.

Bertrand du MARAIS, conseiller d'Etat et membre qualifié du bureau, remercie l'ensemble des membres ayant rendu un avis favorable à sa nomination.

Il salue l'action conduite par Patrice DURAN. Tout au long de son mandat, le président du Cnis a veillé à ce que la collectivité soit vivante, tournée vers l'action et l'identification des nouveaux sujets. Son action a été déterminante pour la statistique publique.

Bertrand du MARAIS se présente comme un juriste intéressé par la science économique et la décision économique. Il est haut fonctionnaire, membre du Conseil d'Etat. Tout au long de sa carrière, il a développé un intérêt fort pour la recherche et l'enseignement supérieur. En tant que membre du collège de la Cnil, il intervient dans la régulation de la société de l'information à travers la protection des données à caractère personnel. **Bertrand du MARAIS** est par ailleurs en charge de la supervision de la mission économique de la Cnil.

L'évaluation des politiques publiques et de l'impact du droit est son deuxième thème principal de recherche et d'intérêt académiques. A ce titre, il connaît le caractère crucial des données statistiques.

Bertrand du MARAIS entend mettre à disposition du Cnis ses diverses qualifications juridiques ainsi que son appétit pour la science économique et la statistique. Dans une période qui s'annonce dense, il souhaite poursuivre le travail d'animation et d'identification des besoins engagé par Patrice Duran.

La statistique publique, grâce à sa qualité, sa rigueur et sa déontologie, est l'antidote face aux mouvements d'humeur et aux « faits alternatifs ». Le Cnis se trouve donc au centre de cette problématique capitale.

Bertrand du MARAIS espère être digne de la confiance que lui ont accordée les membres du Cnis et le ministre de l'Economie et renouvelle ses remerciements aux membres du Bureau.

II. L'ÉVOLUTION DU RÔLE DU CNIS : REGARD HISTORIQUE ET RECOMMANDATIONS POUR L'AVENIR

.1 « Statistiques publiques et débat démocratique », *Gaël de Peretti*

Patrice DURAN, Président du Cnis, présente Gaël de PERETTI, sous-directeur des études, des statistiques et des systèmes d'information du ministère de la Fonction publique et inspecteur général de l'Insee.

Gaël de PERETTI, inspecteur général de l'Insee, remercie le Cnis de lui donner l'opportunité de présenter les travaux conduits avec l'historienne Béatrice TOUCHELAY dans le cadre du groupe socio-histoire de la statistique et des probabilités de la Société française de statistique. Les deux articles produits ont été publiés dans *Courrier des statistiques*. **Gaël de PERETTI** précise que c'est au titre de membre de ce groupe de travail qu'il intervient aujourd'hui.

La loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique entraîne la création du Comité de coordination des enquêtes statistiques (Cocoès). Ce dernier est un lieu d'échange entre les organisations professionnelles et l'administration. Après un an d'existence, le Conseil national du patronat français se satisfait de la coopération mise en œuvre avec l'administration et de la possibilité donnée aux organisations professionnelles de contribuer à l'élaboration des statistiques.

La question de l'élargissement du Cocoès se pose rapidement. Claude GRUSON (directeur général de l'Insee), Louis-Pierre BLANC (futur commissaire adjoint au Plan) et Jean RIPERT (futur directeur général de l'Insee) soulèvent l'opportunité de mieux équiper la coordination. Dans un discours à l'Assemblée nationale, le Premier ministre Jacques CHABAN-DELMAS estime que la nouvelle société doit s'appuyer sur une nouvelle politique de l'information économique. Lors de la préparation du sixième Plan, Jean RIPERT pilote une commission Information économique. Ce cheminement conduit à l'idée d'un nouveau comité.

En 1971, Philippe BERTHET juge *« essentiel que chaque membre du corps social, chaque groupe, chaque collectivité puisse jouer son rôle dans la vie sociale, et ceci implique en particulier de veiller à ce que le niveau d'information économique et sociale de chacun lui permette effectivement de jouer ce rôle »*.

Le Conseil national de la statistique (CNS) est créé par décret en 1972. Sa composition est légèrement étendue. Des tensions apparaissent rapidement. Une organisation syndicale estime que le CNS *« relève d'une manipulation qui permet à l'Insee, prétextant des divergences entre partenaires, de s'arroger implicitement le droit de décider de son programme de travail, alors que le but du CNS est précisément de permettre aux partenaires sociaux d'avoir prise sur ce programme »*.

André VANOLI, secrétaire du CNS puis du futur Cnis, relève une *« double revendication d'une information statistique qui soit à la disposition de tous les acteurs sociaux, et non de manière trop privilégiée au service du seul gouvernement ou des organisations professionnelles, et d'une association des partenaires sociaux à certains des mécanismes déterminant le développement et le contenu de cette information »*.

Le Cnis est créé par un décret du 17 juillet 1984. Le bureau gagne en parité entre les organisations syndicales et les syndicats professionnels. Sa composition est à nouveau élargie, cette fois-ci aux enseignants, aux chercheurs, aux associations et aux journalistes, notamment.

La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, qui crée l'Autorité de la statistique publique, modifie le Cnis. Elle met fin à la présidence du ministre, resserre l'assemblée plénière, renforce le rôle du bureau et instaure un comité du secret. L'objectif est d'ouvrir la concertation, de la production jusqu'à la diffusion des statistiques.

André VANOLI observe en 1989 qu'il est *« indispensable que le système statistique public joue la carte de l'ouverture vers les divers milieux économiques et sociaux et le reste de l'administration. Ceci n'est pas une exigence technique fondamentale, même si les avis techniques recueillis ne sont pas négligeables, mais à mon avis une exigence démocratique essentielle. L'administration statistique [...] doit s'efforcer à la transparence vis-à-vis de la société, au service de laquelle elle se trouve, ce qui signifie expliquer ce qu'elle fait, exposer ses projets à des interlocuteurs normalement, par hypothèse, moins compétents qu'elle et recueillir leur avis »*.

Gaël de PERETTI présente deux exemples qu'il juge emblématique de l'action idéale du Cnis : le groupe de travail sur les sans-abri et le groupe de travail sur les inégalités.

La hausse de la pauvreté et du nombre de sans-abri aboutit au lancement d'un groupe de travail en 1994. Après deux ans de travaux, ce dernier produit un rapport intitulé *Pour une meilleure connaissance des sans-abri et de l'exclusion du logement*, qui conduit à s'interroger sur la légitimité scientifique, démocratique et humaniste d'interroger des personnes sans-domicile. Un consensus émerge sur cette légitimité et sur l'impossibilité d'exclure une population de la statistique. L'Ined conduit des expérimentations au milieu des années 1990. L'enquête Sans-domicile voit le jour en 2001, et sera reconduite en 2012 puis, prochainement, en 2025.

A l'été 2004, une tribune du réseau d'alerte sur les inégalités estime que les statistiques manquent sur les sujets de pauvreté et d'inégalité. Jean-Michel CHARPIN, directeur général de l'Insee, et Bertrand FRAGONARD, président de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) répondent dans une tribune commune. La CGT réaffirme dans la foulée l'opportunité de créer un groupe de travail sur le sujet. Le directeur général de l'Insee estime que la question des inégalités doit être traitée au Cnis. En novembre 2004, le comité de direction suggère une réflexion commune du Cnis et de l'Onpes. Un groupe de travail voit le jour fin 2005. Après un an de travaux, le rapport est présenté fin 2006 puis adopté en mars 2007. Ces travaux modifient sensiblement la production statistique.

Ainsi, la concertation permet de faire progresser la statistique publique. Les démarches s'entendent toutefois sur le temps long.

Gaël de PERETTI constate que le Cnis est confronté à plusieurs contraintes, en premier lieu desquelles se trouve la statistique européenne. Le nombre de demandes de statistiques s'accroît progressivement, jusqu'à la mise en place du système des banques centrales européennes, qui appellent nombre d'indicateurs conjoncturels. Ces demandes emboîsent la capacité de la Statistique publique à se saisir de problèmes nationaux. Et par ailleurs, le caractère réglementaire des demandes européennes empêche au Cnis de se poser la question de l'opportunité, voire au Label d'interroger la pertinence du questionnement. Divers tableaux de bord sont également requis pour suivre les politiques communautaires. Robert SALAIS parle alors d'une « a-démocratie », dans laquelle il est demandé de produire des indicateurs cachant une politique publique sous-jacente. Par exemple, la publication du taux d'emploi des 15-64 ans viserait à inciter le travail des jeunes de 15 à 20 ans et des personnes de 60 à 64 ans pour améliorer l'indicateur.

Plusieurs critiques sont émises contre le système statistique public, considérant que les informations importantes sont cachées, que les données présentées sont biaisées ou encore que la statistique est réductrice. De manière plus virulente, certains estiment que la statistique exerce un contrôle social abusif. D'autres considèrent que les statistiques sont le produit d'un processus social de conventions devant être remises en question.

Au travers du « statactivisme », des associatifs mettent en avant d'autres statistiques. Le collectif Autres chiffres du chômage (ACDC) était actif en la matière au début des années 2000. Le réseau d'alerte sur les collectivités publiait un BIP 40 – en écho au CAC 40 – présentant un baromètre Inégalité et Pauvreté. Plus récemment, le collectif Forum pour d'autres indicateurs de richesse s'est constitué. Ces lieux peinent toutefois à s'inscrire dans la durée.

Michel CALLON, Pierre LASCOURMES et Yannick BARTHE plaident pour leur part pour des forums hybrides organisant des échanges entre experts et profanes pour faire émerger les « bonnes » statistiques.

Patrice DURAN, Président du Cnis, observe que le passage de l'information à la concertation illustre l'évolution de la statistique, qui entre dans la démocratie d'exercice. Pour la première fois, l'impact concret des politiques publiques sur le terrain est étudié.

La notion de concertation est introduite avec la création du Cnis. Le positionnement du Conseil évolue : il ne s'agit plus seulement de consulter, mais de réfléchir en commun aux problèmes auxquels la statistique publique doit s'atteler à répondre. Le Cnis est un lieu d'échange qui facilite cette concertation. Ce fonctionnement soulève des questions légitimes sur les modalités et les parties prenantes à cette participation. Pour **Patrice DURAN**, la participation est essentielle pour que la démocratie d'exercice puisse se développer correctement. Nous ne sommes plus seulement confrontés à une « Démocratie constitutionnelle pluraliste » comme la nommait Raymond Aron. La démocratie ne peut s'envisager uniquement à travers la seule activité électorale. Le soutien généralisé dont les autorités doivent bénéficier pour agir doit pouvoir s'accompagner d'une capacité de contrôle démocratique sur la conduite même de l'action à travers des institutions de surveillance adaptées. Elle doit aussi assurer la participation de tous ceux qui sont concernés à un titre ou un autre par les conséquences de l'action publique. C'est bien dans ce cadre général qu'il faut comprendre le positionnement délicat de la statistique publique et plus particulièrement du Cnis. Un Etat doit pouvoir s'interroger sur la légitimité de ce qu'il produit. Le politique doit du même coup être sensible aux demandes sociales comme aux solutions à apporter au traitement des problèmes publics et à leurs conséquences. La mission du Cnis est de fait décisive pour comprendre la réalité de la société contemporaine.

Roxane SILBERMAN, directrice de recherches émérite CNRS et membre qualifié du bureau, salue l'intérêt de cette présentation, qu'elle suggère de traduire en anglais.

Elle signale que l'ESAC a engagé une analyse comparative des différents *national users councils*, équivalents étrangers du Cnis. Certains s'apparentent davantage à des conseils scientifiques. La question de la concertation et son articulation avec la démocratie restent assez peu présentes dans nombre de ces instances. C'est un sujet aussi à l'échelle européenne.

Jean-Marc OFFNER, président de la commission Territoires, observe que certains politistes évoquent un « gouvernement par les nombres » à distance. Cette approche amène à conflictualiser les controverses sur la manière de mesurer un chiffre, menant parfois à des « implosions cognitives » sur certains projets de loi. Tel est le cas, par exemple, avec le zéro artificialisation nette. La critique de la mesure se renforce en même temps que le gouvernement par les nombres.

Il compare l'évaluation des politiques publiques à un « cimetière », après la disparition à la fin des années 1990 du conseil scientifique de l'évaluation des politiques publiques. Seule la Cour des comptes procède aujourd'hui, occasionnellement, à des évaluations formelles. Aucune évaluation des politiques publiques territoriales n'a eu lieu au cours des 20 dernières années, dès lors que l'on met de côté les évaluations de projets ou de dispositifs spécifiques.

Certains arguent que l'évaluation s'effectue au fil de l'eau ou qu'elle est rendue impossible par les changements constants d'objectifs. L'enjeu est pourtant crucial. Alors que les membres de la commission Territoires expriment un attachement légitime à la rigueur et à la fiabilité des données pour permettre des comparaisons, le désintérêt pour ces chiffres est fort dans l'exercice du pouvoir. Pour **Jean-Marc OFFNER**, l'évaluation reste un sujet à explorer.

Jean-Christophe SCIBERRAS, président de la commission Emploi, qualification et revenus du travail, salue le grand intérêt de la présentation de Gaël de PERETTI.

Lors de ses expériences en entreprise à l'étranger, **Jean-Christophe SCIBERRAS** a pu constater que la manipulation des statistiques publiques par l'État pouvait gravement nuire à la démocratie comme au secteur privé qui a besoin de repères fiables. Par ailleurs et au-delà de l'Etat, les données intéressent aussi divers acteurs publics. Par exemple, les collectivités locales ont des décisions à prendre et ont besoin de données pour remplir leur rôle de décideurs éclairés : aujourd'hui la granularité insuffisante des données à disposition au niveau communal ne permet pas de bien construire le découpage et les règlements des plans locaux d'urbanismes. Des données plus précises sur la localisation de la pollution atmosphérique permettraient également de guider des décisions structurelles d'aménagement local.

Face à la profusion des chiffres, les entreprises ont, elles aussi, besoin de données fiables pour prendre des décisions économiques et sociales importantes. La rigueur et la qualité de la statistique publique sont essentielles pour leur permettre d'y voir clair.

Bertrand du MARAIS, conseiller d'Etat et membre qualifié du bureau, découvre l'intensité des débats et des conflits qui ont marqué l'histoire du Cnis et souligne l'intérêt de cette mise en perspective.

Plutôt que le « cimetière » mentionné par J.-M. Offner, il considère que l'évaluation est une ascèse. La démarche doit être poussée avec constance et humilité.

Jean-Luc TAVERNIER, directeur général de l'Insee, confirme que, même s'ils ne sont pas pleinement satisfaisants, des travaux d'évaluation ont lieu. France Stratégie pilote de nombreuses évaluations, notamment sur l'effet des aides Covid et sur la relance. Les processus sont de plus en plus formalisés. Certains laboratoires académiques répondent aux appels d'offre de France Stratégie pour évaluer les dispositifs – le CICE, par exemple. Pour **Jean-Luc TAVERNIER**, il convient de reconnaître ces avancées et d'encourager le développement des évaluations plutôt que de déplorer leur absence.

Patrice DURAN souligne son intérêt quant à la question de l'évaluation. Il rappelle avoir été le premier conseiller scientifique du Commissariat général du Plan sur l'évaluation suite à l'initiative de Michel ROCARD d'évaluer les politiques publiques. Avec Jean-Luc TAVERNIER, **Patrice DURAN** était également membre du conseil scientifique lors de l'élaboration du rapport du Conseil d'État sur l'évaluation.

Le triptyque « connaissance, action, contrôle » est important. La connaissance doit permettre de développer l'action. Et la notion de « contrôle » doit s'entendre au double sens de capacité à maîtriser une question comme à celui d'examen démocratique des actions de l'Etat.

Le rôle des institutions évolue ; elles ne doivent plus seulement fournir des informations sur l'existant, mais aussi aider à réfléchir sur les actions menées. Les SSM ont démontré pendant la crise du Covid leur rôle essentiel au plan informationnel tout comme de fait au plan opérationnel. Une évaluation peut être publique, mais elle peut aussi servir d'instrument de gouvernement interne.

En France, l'Etat repose sur une organisation duale autour des administrations centrales et des collectivités territoriales. **Patrice DURAN** rappelle avoir rédigé une note sur les statistiques publiques et les collectivités territoriales. Il en ressort que la méconnaissance de la statistique est encore importante. Beaucoup de collectivités territoriales demeurent mal équipées. Cette désinformation a d'ailleurs existé au sein même de l'Etat. La Cour des comptes, par exemple, a longtemps ignoré ce qu'étaient et faisaient les services statistiques ministériels. Chargé d'un rapport en 1994 à la demande du Premier ministre sur la gestion publique dans le cadre de la Commission pour la réorganisation et la déconcentration de l'administration, il avait même écrit que l'Insee campait trop souvent à côté de l'administration d'Etat. La France paie cette méconnaissance de ce qu'est la statistique publique et de son positionnement et si les choses ont changé, il convient encore d'être vigilant. Le rôle du Cnis est de montrer ce qu'elle est et ce à quoi elle sert.

Pour illustrer la contribution des SSM, **Anne-Juliette BESSONNE, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)**, indique que le ministère du Travail est positionné sur quatre évaluations : les territoires zéro chômeur de longue durée, le contrat d'engagement jeune, la réforme de l'assurance chômage et la réforme de France Travail.

Gaël de PERETTI évoque un triptyque de la statistique mis en avant par Alain DESROSIERES : « théorie sociale et économique, action, description ». La manière dont la société est théorisée influence les statistiques produites, et réciproquement. Ces interactions doivent être appréhendées dans leur ensemble.

Patrice DURAN ajoute que les économistes de l'Insee montrent que l'économie – comme les autres sciences sociales – problématise. Aussi, tout ne peut pas être dit à partir d'une étude, qui est nécessairement construite intellectuellement.

.2 Rapport de l'Insee sur « Le Cnis : concertation et nouveaux modes de collecte », Pascal Rivière

Patrice DURAN, Président du Cnis, souligne l'intérêt que le Cnis porte au travail conduit par l'Inspection générale de l'Insee. Il réaffirme qu'il ne s'agit pas d'une inspection au sens strict, mais d'une observation minutieuse du fonctionnement du Cnis aboutissant à des recommandations. Il revient au Conseil de discuter du bien-fondé de ces préconisations.

Pascal RIVIÈRE, chef de l'Inspection générale de l'Insee, apporte en préalable quelques éléments de contexte.

La mission a été conduite par Michel ISNARD et Jean-Michel QUELLEC – partis à la retraite en cours d'année – et enrichie suite aux présentations réalisées au comité de direction de l'Insee et au bureau du Cnis.

Le Cnis ne dépendant pas de l'Insee, il lui reviendra effectivement de déterminer le plan d'action qu'il mettra en œuvre – ou non – à partir des recommandations émises.

Pascal RIVIÈRE constate que la lettre de mission a été reçue avec beaucoup de bienveillance par le président. Elle comporte deux axes de travail : l'analyse des formes de concertation et l'examen des nouveaux modes de collecte.

Dans ses rapports, l'Inspection générale de l'Insee s'attache à représenter objectivement les situations. Pour ce faire, elle s'appuie sur des interviews ainsi que sur un travail bibliographique.

La concertation se révèle plus exigeante que la consultation. Elle suppose un travail en commun. Le rapport identifie quatre conditions à une concertation :

- un intérêt clairement exprimé ;
- la réunion des personnes jugées pertinentes ;
- la continuité du travail ;

- des conditions matérielles adéquates.

Qu'en est-il de la concertation dans le domaine statistique ? Le rapport pointe deux spécificités, qui constituent deux obstacles. Le premier repose sur le manque d'intérêt et d'implication personnels des individus pour les sujets statistiques. Alors que l'installation d'éoliennes dans une commune soulève des inquiétudes concernant le bruit et l'impact paysager, par exemple, tel n'est pas le cas avec la statistique, beaucoup plus abstraite pour le public. Le second obstacle provient du bagage technique et de l'acculturation que requiert la compréhension de la statistique publique, qui compliquent la concertation dans ce domaine.

La concertation statistique suppose d'analyser plusieurs aspects. Il convient tout d'abord de s'assurer de la pertinence des statistiques produites, qui doivent répondre à un réel besoin. Le rôle du Cnis en la matière est central. Les instruments de collecte doivent ensuite être interrogés (enquête, etc.). Enfin, les modalités de collecte doivent être définies (construction du questionnaire, constitution de l'échantillon, etc.). En la matière, le comité du Label apporte des garanties de qualité aux processus statistiques.

Exception faite du Canada, la France est le seul pays disposant d'une structure à même de multiplier les concertations sur les enquêtes. La légitimité institutionnelle, la transparence et la représentativité du Cnis sont tout à fait notables et vertueuses.

Le rapport a regardé le fonctionnement pratique du Cnis et de ses différents organes. La lourdeur de l'organisation (commissions, bureau, secrétariat général, assemblée plénière, groupes de travail, etc.) s'explique par la volonté d'embrasser l'ensemble du système statistique.

Le rapport constate que, de manière générale, les commissions procèdent davantage à des consultations qu'à des concertations. Tel n'est pas le cas des groupes de travail, dont la continuité permet de parler de concertation.

Les producteurs statistiques jouent un rôle prépondérant dans ces processus. Plusieurs non-spécialistes de la statistique ont souligné être ainsi face à un « mur de compétences », qui peut entraver la concertation.

Les informations à disposition sur le site du Cnis sont extrêmement nombreuses. Cette complétude et cette richesse sont reconnues par les personnes interrogées dans le cadre de la mission. En ce sens, l'institution est effectivement transparente. Pour autant, les données sont souvent peu accessibles. Cette complexité d'accès nuit à la transparence. Des améliorations semblent possibles en la matière

Le rapport constate également que le pilotage des activités reste très structuré autour de la présentation du moyen terme. Ce dernier, tel qu'il est pris, induit une certaine lourdeur. Le traitement imposé de tous les avis de moyen terme alourdit le fonctionnement.

Le projet Résil (Répertoire statistique des individus et des logements) constitue une exception à ce fonctionnement. Pour ce projet transversal, une organisation spécifique a été déployée en vue des appariements. **Pascal RIVIÈRE** salue la qualité du travail de concertation réalisé dans ce cadre.

La concertation demeure coûteuse, en temps comme en ressources. Une contradiction apparaît dans les différents entretiens. D'un côté, plusieurs personnes soulignent la nécessité d'émettre des avis d'opportunité sur des processus statistiques autres que ceux basés sur des enquêtes. De l'autre, le coût de ces démarches est mis en avant. Un équilibre doit être trouvé entre solutions peu onéreuses et exigences de qualité.

Pascal RIVIÈRE évoque ensuite les nouveaux modes de collecte. Si ces termes sont ceux utilisés dans la lettre de mission et le titre du rapport, il préfère pour sa part la notion de « dispositifs d'acquisition de données à des fins statistiques ». Une confusion persiste entre les nouvelles sources de données et les dispositifs statistiques. Face à une même source peuvent se trouver plusieurs dispositifs statistiques différents – tel est le cas de la DSN, par exemple.

Les nouvelles sources de données s'accompagnent de deux écueils : l'importance du travail de production et les difficultés d'utilisation des données sont toutes deux sous-estimées. Le traitement des données privées comme des données administratives reste complexe. Une fois la source disponible, le travail ne fait que commencer.

Les données administratives présentent de nombreux défis : concepts inadaptés, périmètres inappropriés, temporalités inadéquates, et transformations non maîtrisées. Le travail conduit sur les données du cadastre illustre cette difficulté.

Ainsi, l'avis d'opportunité du Cnis ne doit pas porter sur les sources, mais sur le travail de production statistique réalisé à partir de ces sources – et qui peut poursuivre plusieurs objectifs.

Par ailleurs, **Pascal RIVIÈRE** observe que le terme de « collecte » est inadapté. En effet, une opération de collecte est limitée dans le temps. Elle implique des interactions avec les enquêtés et porte sur une période précise. Or, les nouveaux dispositifs ne nécessitent pas une collecte interactive.

Quel est le positionnement du Cnis aujourd'hui ? Plusieurs cas de figure existent. Lorsqu'une source administrative est utilisée en complément d'une enquête, l'avis d'opportunité porte sur le processus de collecte enrichi par la source administrative. La situation est différente en cas d'utilisation d'une source administrative avec l'avis 7 bis. Il convient de rappeler que l'avis 7 bis n'est pas un avis d'opportunité, mais un avis de cession de source. Dans ce cas de figure, le rapport préconise de construire un avis d'opportunité à partir des objectifs existants. Enfin, dans le cas des appariements avec une source administrative, une problématique spécifique d'acceptabilité sociale se pose, car les personnes enquêtées n'ont pas nécessairement consenti à cette utilisation de leurs données. En outre, si les appariements sont communiqués *via* les programmes des SSM et de l'Insee à disposition sur le site du Cnis, leur accès reste complexe.

Pascal RIVIÈRE identifie deux axes de recommandations.

Les premières concernent la concertation. En la matière, le rapport préconise essentiellement :

- de donner davantage de poids au bureau dans le pilotage ;
- d'alléger les procédures en permettant de répondre aux demandes d'avis par voie électronique ;
- de simplifier le moyen terme en donnant un rôle plus important à l'assemblée plénière ;

Le second volet de recommandation a trait aux nouveaux modes de collecte et propose :

- pour les dispositifs fondés sur les appariements, de limiter les avis d'opportunité aux appariements fondamentaux et de prévoir une clause de revoyure sous deux ans pour évaluer le fonctionnement ;
- d'expérimenter la production d'équivalents à l'avis de conformité du comité du label ;
- d'adjoindre au bureau des personnalités ayant une expertise sur les questions d'éthiques afin d'accroître l'acceptabilité sociale ;
- de créer un tableau général offrant une visibilité sur les dispositifs statistiques hors enquête.

Pascal RIVIÈRE souligne que certaines de ces mesures supposent la modification du décret.

Patrice DURAN, Président du Cnis, remercie l'inspection générale de l'Insee pour ce travail.

Gilles POUZIN, représentant la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), constate que les craintes liées aux appariements sont liées aux soupçons persistants sur les sujets de transparence. Pour autant, ces travaux sont essentiels. Les discussions autour de la création du Health Data Hub avaient mis en évidence l'opportunité de mutualiser diverses données de santé pour conduire des travaux de prévention, de recherche et d'épidémiologie. Ces appariements sont utiles à la société et se mettent en place pour le bien des citoyens. Il est néanmoins crucial de procéder avec prudence et de prendre toutes les précautions nécessaires.

Pascal RIVIÈRE précise que le rapport ne remet pas en question l'utilité des appariements, mais soulève la nécessité de mettre en place une organisation permettant de les étudier dans de bonnes conditions. Ces outils offrent des opportunités extrêmement prometteuses.

Nicolas RIEDINGER, France Stratégie, distingue l'éthique et l'acceptabilité sociale. Cette dernière est trop souvent invoquée dans le débat public pour s'opposer à certains projets sans être très bien définie. Si les experts peuvent difficilement se prononcer sur l'acceptabilité sociale, ils sont en revanche pertinents sur les questions éthiques.

Pascal RIVIÈRE souligne que les chartes éthiques évoquent le consentement à la transmission de l'information.

Nicolas RIEDINGER observe qu'il s'agit là d'un consentement individuel. L'acceptabilité sociale repose, pour sa part, sur le consentement collectif d'un groupe d'individus.

Pascal RIVIÈRE indique que ce terme est celui consacré dans l'univers de la statistique publique.

Nicolas RIEDINGER souligne par ailleurs que si la concertation doit avoir lieu sur l'information statistique, le périmètre de cette information doit être défini. De fait, la concertation a le plus souvent lieu sur la production des services producteurs – l'Insee et les SSM. Or, ces périmètres sont hétérogènes. La discussion précédente montre par exemple l'intérêt des utilisateurs pour l'évaluation des politiques publiques, qui fait partie des missions de certains SSM mais pas tous, et dans laquelle d'autres organismes, dont France Stratégie, s'impliquent. Cette situation pourrait créer certains malentendus et certaines frustrations.

Pascal RIVIÈRE confirme une difficulté en la matière. Le rapport aborde peu le « pourquoi » de la concertation.

Jean-Luc TAVERNIER, directeur général de l'Insee, nuance la position du rapport, qui estime que le Cnis procède davantage à des consultations qu'à des concertations. Le Conseil ne se contente pas de recueillir des avis pour ensuite agir unilatéralement. Il rend compte régulièrement de ces travaux. Le terme de « consultation » paraît réducteur au regard de ce que le Cnis met réellement en œuvre.

Pascal RIVIÈRE indique que cette question sémantique a fait l'objet de longs débats avec les missionnaires. Le Cnis se trouve dans un entre-deux, entre consultation renforcée et concertation allégée.

Christine LAGARENNE, secrétaire générale du Cnis, donne lecture du retour d'Antoine BOZIO, président de la commission Services publics et services aux publics. Ce dernier se déclare favorable à l'allègement du formalisme et des procédures (vote électronique, simplification du moyen terme, etc.) pour permettre au Cnis de se concentrer sur les grands enjeux de la statistique publique. Il suggère également que le Cnis se recentre sur le bureau, qui piloterait les commissions et groupes de travail sur chaque enjeu dédié. Pour Antoine BOZIO, l'actuel morcellement en commissions réduit la discussion. Il est par ailleurs favorable à ce que le Cnis traite des appariements et des données privées, mais considère que l'exhaustivité ne doit pas être la cible, sous peine d'être bureaucratique et répétitif. Il semble préférable de sélectionner les sujets générant des discussions et de se concentrer sur les cas d'appariements posant une difficulté ou une question.

Magda TOMASINI, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), observe que les travaux d'appariement de données réalisés par les SSM concernent principalement des données administratives, régies par la commission d'accès aux données administratives (Cada). Un passage au label introduirait de nouveaux enjeux de secret statistique dans les établissements – notamment les écoles. **Magda TOMASINI** s'inquiète du statut de ces données et de l'autorité compétente dans ce nouveau cadre.

Pascal RIVIÈRE indique que le label rend un avis de conformité s'apparentant à un certificat de qualité, sans lien avec le statut des données.

Magda TOMASINI rappelle que la loi de 1951 stipule que les opérations statistiques couvertes par le secret statistique sont celles inscrites au programme des enquêtes dans le cadre d'une labellisation. Il est ici envisagé de créer un statut proche pour les appariements.

Pascal RIVIÈRE explique que le rapport préconise de trouver un moyen de certifier la qualité du dispositif de production statistique, en plus de l'avis d'opportunité. Une « jurisprudence » doit se créer, car l'objet de l'analyse n'est pas le même. En effet, il ne s'agit plus ici d'évaluer des questionnaires, un échantillonnage ou une méthodologie, mais la qualité des données administratives et leur correspondance avec les concepts statistiques utilisés. Le rapport suggère de produire des avis expérimentaux sur certains dispositifs et d'effectuer un bilan à deux ans. Dans cette proposition, les travaux du label n'auraient aucun statut formel.

Jean-Marc OFFNER, président de la commission Territoires, distingue les préoccupations des producteurs et celles des utilisateurs. Ces derniers souhaitent disposer de statistiques nouvelles, partant du constat que certaines politiques publiques ne sont pas inscrites à l'agenda faute de statistiques publiques solides. Le rapport suggère que le Cnis assure une veille afin de capter les sujets émergents. Il convient d'être attentif au fait que les préoccupations des producteurs ne suscitent pas nécessairement l'intérêt des utilisateurs.

Pascal RIVIÈRE souligne qu'il importe aux utilisateurs de savoir si les statistiques produites sont dignes de confiance. Il revient ensuite, effectivement, aux producteurs de définir le cadre méthodologique adapté. Il peut être intéressant de s'intéresser sur ce point dans le cadre des nouveaux dispositifs.

Roxane SILBERMAN, directrice de recherches émérite CNRS et membre qualifié du bureau, constate que le Cnis est un peu, sur cette question des données administratives, prisonnier du système statistique français qui, historiquement, repose sur les enquêtes. Le problème se pose moins et différemment pour les pays à registres dont le système statistique est fondé au départ sur les données administratives. Cependant pour tous, le sujet est celui de la qualité de ces données et de leur documentation. Le comité du label est par ailleurs une spécificité de la France.

Jean-Christophe SCIBERRAS, président de la commission Emploi, qualification et revenus du travail, estime que les interviews réalisées dans le cadre de la mission ont permis de prendre du recul, ce qui est très utile.

Il s'associe par ailleurs au retour d'Antoine BOZIO quant à la simplification. Un mouvement en ce sens est déjà engagé, notamment du fait de la crise Covid.

Les commissions pourraient par ailleurs utilement bénéficier d'un suivi des avis rendus. Dès lors qu'un avis est rédigé, il est légitime d'obtenir une réponse sur ce qui en a été fait de la part des producteurs et du système statistique public.

François GUILLAUMAT-TAILLIET, secrétaire général adjoint du Cnis, indique que des travaux sont engagés en ce sens. Un retour a lieu *a minima* dans le bilan de moyen terme, qui liste l'ensemble des réalisations du système de la statistique publique et des autres contributeurs, en apportant une vue sur les publications, les réunions et les discussions ayant eu lieu dans les différentes instances.

Certaines commissions, davantage que d'autres, reviennent sur les réalisations. Ce process mériterait d'être davantage systématisé.

Patrice DURAN rappelle que le Cnis reste une structure de taille modeste. De fait, ses ressources sont limitées. Les effectifs du Conseil comptent peu de chercheurs et de techniciens. Au regard des orientations budgétaires du gouvernement, il semble peu évident que le Cnis soit en mesure de recruter l'ensemble des profils nécessaires.

Le bureau se réunit quatre matinées par an. Ce rythme reste faible au regard des enjeux à traiter. Le moyen terme est une feuille de route, qui donne du sens à ce qui est fait. C'est la raison pour laquelle le Cnis insiste sur ce programme. Il ne fixe pas des obligations absolues, mais un cadre acceptable. Au besoin des corrections peuvent être apportées en cours d'exercice.

Le Cnis est passé de 28 commissions à 8, répondant ainsi à une évolution vers une logique d'analyse des politiques publiques qui vise à raisonner sur des problèmes publics plutôt qu'à répondre à une logique d'administration de production en lien avec les cadrages ministériels. Le développement durable ou la question territoriale sont des sujets transversaux et en constituent des exemples significatifs. Les problématiques actuelles, comme le développement durable ou les questions territoriales, sont largement transversales aux nomenclatures administratives et concernent de fait plusieurs commissions. Les inter-commissions répondent à ces enjeux. Le défi du Cnis et de la statistique publique est de montrer la transversalité des problèmes publics et de fait la complexité de leur traitement.

La statistique revêt un caractère scientifique (elle fournit des preuves), et elle est aussi en conséquence un outil d'action publique. Les appariements en sont un bon exemple car ils permettent de montrer la coordination possible entre des acteurs et des services qui sont confrontés à des enjeux communs comme c'est le cas exemplaire du SSM de la Sécurité intérieure et du SSM de la Justice.

Les commissions continuent de se réunir deux fois par an. Ces instances sont utiles. Les inter-commissions interviennent en complément, autant que de besoin, sous réserve de disposer des ressources pour les mettre en place. En l'état, le Cnis ne dispose pas toujours des moyens nécessaires pour traiter l'ensemble des sujets.

Christine LAGARENNE indique que le bureau aura l'occasion de revenir sur le rapport de l'inspection générale et les préconisations formulées. Le temps sera laissé aux nouveaux membres d'appréhender le fonctionnement du Cnis avant de solliciter leurs retours.

Bertrand du MARAIS, conseiller d'Etat et membre qualifié du bureau, estime que le rapport est très intéressant et mérite d'être travaillé au sein du Cnis. Il attire l'attention sur les aspects juridiques – notamment la protection des données résultant d'un appariement – et de transversalité de ses recommandations.

III. ACTUALITÉS DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC

Jean-Luc TAVERNIER, directeur général de l'Insee, annonce que Luc BRIERE a quitté le département des études et des statistiques locales de la direction générale des collectivités locales afin de rejoindre l'Autorité de la statistique publique, où il assistera Mireille ELBAUM.

L'Ined, en lien avec l'Insee, la Drees, l'Irdes et la Société française de statistique organise un hommage à Chantal CASES le 18 octobre au Campus Condorcet.

Compte tenu du renouvellement survenu au Parlement européen, le trilogue sur le projet de règlement ESOP sur les statistiques démographiques a été mis en suspens au cours des derniers mois. Le sujet demeure complexe, compte tenu de l'hétérogénéité des dispositifs de recensement entre les Etats – de plus en plus de pays s'appuient sur des registres communaux plutôt que sur des enquêtes.

Le règlement 203 sur les statistiques européennes est finalisé et sera publié au Journal Officiel en novembre.

Un projet de règlement européen sur les statistiques d'immobilier commercial est par ailleurs engagé.

Un nouveau cycle de discussions budgétaires s'amorce pour les années 2028 et suivantes. Les moyens alloués à Eurostat et aux entités statistiques nationales seront abordés dans ce cadre. Les sujets horizontaux tels que l'accès aux données et le rôle des infrastructures statistiques dans le pilotage des infrastructures de données sont largement discutés à l'échelle européenne. Il sera toutefois opportun d'aborder également des sujets thématiques. Eurostat est sensible aux nouvelles priorités de la Commission européenne telles que la défense et la résilience des chaînes de valeur.

Une conférence Qualité s'est tenue à Estoril début juin. Onze présentations ont été réalisées par des représentants français.

La réunion annuelle des statisticiens de l'OCDE s'est déroulée en juin. Trois sujets majeurs ont été abordés à cette occasion : la dégradation des taux de réponse aux enquêtes, la modélisation des émissions de gaz à effet de serre, et la question des liens sociaux et de la solitude

Les décrets d'attribution devraient être présentés au conseil des ministres du 10 octobre. Le nouvel arrêté adaptant l'intitulé des SSM en fonction des dénominations des nouveaux ministères sera publié dans la foulée.

Jean-Luc TAVERNIER mentionne ensuite une enquête de la Dares en collaboration avec l'Unedic sur la gestion et l'analyse des ruptures de CDI. L'enquête de terrain se déroulera en 2025 en vue de résultats attendus en 2026. Par ailleurs, l'Insee lance une enquête inédite sur la filière automobile, son périmètre, son poids et ses relations avec les filiales internationales. La publication des résultats est prévue en 2025.

L'Insee participe au mois d'octobre au Festival international de géographie à Saint-Dié et au Rendez-vous de l'histoire à Blois sur le thème de la ville. Ces événements donnent l'occasion d'intervenir, de se faire connaître et d'échanger avec les enseignants lors d'ateliers pédagogiques.

Le nouveau catalogue de données Mélodie est en production depuis le mois de juin. Il comprend 60 jeux de données et une API. L'Insee propose par ailleurs une nouvelle offre de cartographie interactive pour les données à l'échelle infra-communale. Le baromètre annuel de la Drees a fait l'objet d'une innovation en datavisualisation et porte cette année sur l'effet du numérique sur l'accès aux droits sanitaires et sociaux.

Un compte Instagram a été créé, en plus de ceux déjà existants sur X (ex-Twitter) et LinkedIn.

Parmi les principales publications survenues au cours de l'été, **Jean-Luc TAVERNIER** évoque les billets publiés sur le blog de l'Insee. L'un d'eux rend publique l'analyse de l'ampleur et des causes de perte de productivité dans l'économie française suite au Covid. Un autre fait suite au rapport de Jean PISANI-FERRY et Selma MAHFOUZ sur la mesure de l'inflation dans le contexte de la transition environnementale et évoque le surcoût de l'achat d'un véhicule électrique par rapport à un véhicule thermique. Un troisième billet porte sur la réalisation de statistiques dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques. Un billet évoque la part de l'industrie dans la valeur ajoutée en France (11 %) et en Allemagne (21 %) et renvoie à la question de la comparabilité des statistiques entre pays.

A la demande de la Fondation Jean Jaurès, **Jean-Luc TAVERNIER** a publié un article sur le ressenti dans la statistique publique.

Un billet sera prochainement mis en ligne pour accompagner le travail réalisé sur la mesure de l'évolution de la production de l'Insee. Malgré une baisse constante des effectifs, la production croît de 2 % par an depuis 20 ans grâce à des gains de productivité.

Parmi les publications économiques, **Jean-Luc TAVERNIER** annonce qu'une nouvelle note de conjoncture paraîtra le 10 octobre et mettra à jour les prévisions pour le troisième et le quatrième trimestres. Elle évoque notamment l'incertitude liée au climat politique et dresse le constat d'une nette hausse du pouvoir d'achat des ménages en 2024. Ce discours, bien qu'inattendu, est important. Il apparaît que l'épargne, contrairement à la consommation, augmente. En outre, la hausse du pouvoir d'achat est permise par un fort ralentissement de l'inflation, estimée à 1,2 % en normes françaises, bien en deçà de la cible de 2 %. Cette désinflation est plus rapide que prévu.

Plusieurs publications ont traité du marché du travail. L'*Insee Références* annuel a été publié en juillet sur le thème de l'emploi, du chômage et des revenus du travail. Il comprend notamment des dossiers sur la situation des seniors, les motivations des changements d'employeur et la persistance de salariés dans les bas revenus.

La Dares a diffusé une étude sur l'insertion à l'issue des contrats de professionnalisation ainsi qu'une étude sur les bénéficiaires du RSA et l'inscription à France Travail.

L'Insee a diffusé un bouquet de publications sur l'évolution des revenus en 2022 dans la fonction publique d'Etat, la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière. Il apparaît que, dans une période de forte inflation, les personnels ont perdu en pouvoir d'achat.

Le service statistique des douanes a publié une étude sur l'évolution des échanges entre la France et la Russie, deux ans après le début de la guerre en Ukraine et l'introduction de sanctions.

Sur le volet social, plusieurs publications ont porté sur l'immigration. Une étude sur les immigrés français de 1968 à 2019 montre l'évolution au fil des décennies du profil des immigrés ayant acquis la nationalité française. L'étude révèle qu'en 2019, 38 % des immigrés résidant en France métropolitaine étaient de nationalité française. Une étude a par ailleurs été conduite sur la participation des immigrés à la vie associative et son impact sur leur intégration. En juillet, une publication a été réalisée sur l'évolution dans l'échelle sociale des descendants d'immigrés, qui s'élèvent plus vite que les personnes comparables sans ascendance migratoire. Plus récemment, un bouquet de trois publications a été diffusé sur l'histoire des migrations en provenance d'Asie, d'Afrique et d'Europe depuis 1968. Chacune de ces publications adopte un angle particulier. Il apparaît que les principaux motifs de venue sont le regroupement familial pour les immigrés nés en Afrique, le travail pour les immigrés nés en Europe, que ceux nés en Afrique ressentent plus le déclassement, et la publication sur les immigrés nés en Asie insiste sur le sujet de l'apprentissage du français.

Sur les sujets d'environnement, **Jean-Luc TAVERNIER** mentionne le panorama du parc automobile des ménages réalisé par le service statistique du ministère de l'Environnement. Ce dernier a également publié une étude sur les facteurs d'évolution de la consommation d'énergie des transports sur 30 ans – il apparaît qu'en dépit des gains d'efficacité énergétique, la consommation s'est accrue du fait de la hausse du trafic et de la baisse du nombre de personnes par véhicule.

L'Insee a publié une étude novatrice réalisée à partir des données bancaires sur la sensibilité des achats de carburant au différentiel de prix à la frontière franco-allemande.

Sur les thématiques de démographie et de conditions de vie, **Jean-Luc TAVERNIER** cite une édition d'*Insee Première* sur les écarts d'espérance de vie selon la catégorie professionnelle. Le taux de pauvreté en 2022 (14,4 %) a également été publié. L'indicateur se situe en haut de l'intervalle qu'il connaît entre 12,5 % et 14,5 % depuis 30 ans. L'intensité de la pauvreté – qui se révèle inférieure à sa moyenne historique – a été peu reprise dans les médias. La proportion de Français se déclarant en situation de privation matérielle et sociale a aussi été publiée – la prise de repas protéinés et la capacité à bien se chauffer constituent les deux principaux postes de privation.

En matière de territoire, le panorama des nouveaux quartiers de la politique de la ville a été diffusé fin août.

En matière de sécurité, des publications ont eu lieu sur la délinquance lors des Jeux olympiques et paralympiques et les délits sur les étrangers. Un atlas départemental de la délinquance a été diffusé. Par ailleurs, le SSM Fonction publique s'est intéressé à l'exposition des agents de la fonction publique aux violences dans le cadre de leur activité professionnelle.

En matière d'éducation, les premiers résultats de l'enquête sur les pratiques d'enseignement du français en classe de 3ème ont été publiés. En août, une étude révélait par ailleurs que les filles étaient moins confiantes que les garçons quant à leur avenir et à leurs performances, notamment en mathématiques. Le SSM du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a produit une publication sur les progrès du projet InserSup. Des améliorations sont notamment observées dans l'information sur l'insertion professionnelle des étudiants en licence professionnelle.

Enfin, en matière de culture, une publication a été diffusée sur les usages du pass Culture dans les collèges et lycées en 2022 et 2023.

Jean-Luc TAVERNIER souligne l'important volume de communications pendant les trois mois d'été, qui s'explique notamment par les reports survenus en raison de la période de réserve électorale.

Roxane SILBERMAN, directrice de recherches émérite CNRS et membre qualifié du bureau, revient sur les discussions qui s'ouvrent autour des priorités du programme statistique européen. En accord avec la directrice générale d'Eurostat, le prochain *workshop* annuel réunissant l'ensemble des *national users councils* portera sur ce sujet. L'événement est prévu fin mars 2025. **Roxane SILBERMAN** précise qu'elle doit être entendue en tant que présidente de l'ESAC par la Commission en mai 2025. Sa volonté est d'associer le plus possible les différents *users councils* à ces réflexions et recueillir leurs sujets prioritaires.

IV. AUTRES ACTUALITÉS DU CNIS

.1 Parution du rapport du groupe de travail sur les conséquences de la mise en œuvre de France Travail sur les statistiques de demandeurs d'emploi

Patrice DURAN, Président du Cnis, rappelle que le groupe de travail était présidé par Éric HEYER. Le rapport a été diffusé à l'ensemble des membres suite à la présentation réalisée lors de la séance du mois de juillet. En l'absence de remarques, il a été publié sur le site du Cnis.

Le rapport sera prochainement présenté par Éric HEYER à la commission Emploi, qualifications et revenus du travail présidée par Jean-Christophe SCIBERRAS.

L'Autorité de la statistique publique prévoit d'auditionner Éric HEYER sur ce rapport.

Jean-Christophe SCIBERRAS, président de la commission Emploi, qualification et revenus du travail, salue la qualité des travaux du groupe de travail et recommande à tous la lecture du rapport.

.2 Avancement des autres groupes de travail

Patrice DURAN annonce que le groupe de travail sur les discriminations a débuté la rédaction de son rapport. La problématisation du sujet s'est avérée difficile et les travaux, particulièrement complexes, ont pris du retard. Le rendu est prévu au premier trimestre 2025.

Le groupe de travail sur les maltraitances des personnes vulnérables achève ses auditions et entrera prochainement dans la phase de débats et de rédaction de son rapport. La publication est prévue à la fin du premier semestre 2025.

Le groupe de travail sur l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'agriculture, mis en place en 2021, est en phase de test terrain avec des agriculteurs volontaires. *A priori*, la phase de recueil des consentements s'est achevée en septembre.

François GUILLAUMAT-TAILLIET, secrétaire général adjoint du Cnis, précise qu'environ 300 agriculteurs ont donné leur consentement. Des tests techniques ont eu lieu au mois de juillet. La collecte débute et s'étendra jusqu'au mois de décembre.

.3 Intercommission sur les statistiques de santé

Patrice DURAN, Président du Cnis, indique que l'intercommission sur les statistiques de santé s'est tenue le 17 septembre 2024, sous la coprésidence des présidents de commissions concernées. La séance a réuni plus de 70 participants. Le programme, les présentations ainsi qu'une synthèse des débats sont à disposition sur le site internet du Cnis.

Jean-Philippe VINQUANT, président de la commission Démographie et questions sociales, souligne la richesse des échanges qui ont eu lieu en intercommission. Les services producteurs et les utilisateurs de données ont fourni un panorama complet des productions accessibles et ont présenté les points de progrès pour favoriser l'appropriation de la statistique publique et la réponse aux sujets encore mal appréhendés – dont la santé au travail.

Les perspectives ont également été abordées, dont la fiabilisation de certains jeux de données. Une action est pilotée en ce sens par le *Health Data Hub*.

L'Autorité de la statistique publique est intervenue sur les sujets de qualification et de labellisation des données d'intérêt général.

Patrice DURAN observe que ces travaux démontrent bien l'utilité et la pertinence des inter-commissions.

.4 Conference of European Statistics Stakeholder : 15-16 octobre 2024 à Paris

Roxane SILBERMAN, présidente de l'European Statistical Advisory Committee (ESAC) et membre qualifiée du bureau, indique que la *Conference of European Statistics Stakeholder* est organisée sous l'égide de l'ESAC avec l'Insee, la Banque de France, le Cnis, Paris School of Economics, le CASD, Eurostat et la Banque centrale européenne. La conférence portera sur le thème « *Beyond GDP* ». Paris School of Economics et l'Insee ont été particulièrement impliqués dans la construction du programme. Environ 270 personnes sont inscrites.

Roxane SILBERMAN remercie les équipes de l'Insee et de la Banque de France ayant participé à la préparation de cet événement.

CONCLUSION

Patrice DURAN remercie l'ensemble des membres du Cnis pour leur participation et souhaite à Bertrand du MARAIS de prendre autant de plaisir que lui dans la présidence du Cnis.

Christine LAGARENNE remercie Patrice DURAN pour l'ensemble de ses réalisations en tant que président du Cnis.

La séance est levée à 12 heures 30.